

## COMMUNE DE VILLERÉAL

Membres	15
Présents	13
Représentés	02
Exprimés	15
Pour	15
Contre	
Abstention	

Le 21 mars 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de Villeréal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, selon la convocation en date du 14 mars 2024 sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Jacques CAMINADE.

**Présents** : Jean-Jacques CAMINADE, Françoise LAURIÈRE, Rolande PITON, Gilles QUÉLENNEC, Jean-Raymond CRUCIONI, Neil VESMA, Marie-Christine DEBLACHE, Isabelle TAUDIÈRE, Sylvie AVEZOU, Frédéric BAROU, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Magali BULIT, Alexis BÉLIGOND

**Représentés** : Christophe VECCHIOLA procuration à Jean-Jacques CAMINADE  
Jean-Pierre LECLAIR procuration à Jean-Raymond CRUCIONI

**Secrétaire de séance** : Isabelle TAUDIÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2024-018B	Cimetière : Revalorisation des tarifs	7-10-3

Considérant qu'au sein d'un cimetière les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal ;

Considérant que les concessions temporaires, les concessions trentenaires et les concessions cinquantenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement ;  
Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la tarification des concessions aux cimetières de Villeréal et de Parisot n'a pas été revalorisée depuis 01/01/2002.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

	Tarif du m <sup>2</sup> à compter du 01/04/2024
Concession temporaire de 15 ans	75€
Concession trentenaire	100€
Concession cinquantenaire	150€
Caveau provisoire	Gratuit
Columbarium trentenaire	450€
Cavurne trentenaire	400€
Gravure stèle jardin du souvenir	50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité

- **Approuve** le tableau ci-dessus à compter du 01/04/2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

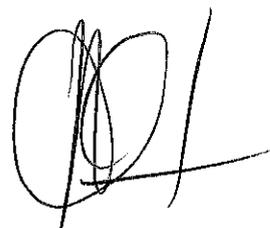
AR Prefecture

047-214703241-20240321-2024018B-DE  
Reçu le 25/03/2024

Le secrétaire de séance  
Isabelle TAUDIÈRE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Le Maire,  
Jean-Jacques CAMINADE



Certifié exécutoire compte-tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité : 25 MARS 2024
- et de la publication le : 25 MARS 2024